

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 05 mars 2019

Convocation du 26/02/2019

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R. 129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 07/03/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 05 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Armelle PONCET

Présents : Florian STEPHAN, Claude LECHAT, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Dominique GIRARD, Mireille FOURMOND, Christophe GAIGNON, Loïc LAFOURCADE, Armelle PONCET, Jean-Baptiste ROTTIER, Roger FRESNEAU.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Thierry MARCHAU.

Ben pour pouvoir :

DCM 2019-11

Propositions de la Direction Générale Adjointe Territoires – ATD de BAUGE

La municipalité de La Breille les Pins souhaite améliorer la sécurité routière à l'entrée Nord de son agglomération par la RD85. Pour se faire, les Élus de La Breille les Pins ont décidé de solliciter l'appui des services départementaux afin de réaliser un diagnostic de sécurité et d'élaborer des propositions d'aménagement.

Le Maire présente au conseil municipal l'approche financière élaborée par l'Agence Technique Départementale comme suit :

Aménagement trottoir côté halte équestre :	6 000.00 € TTC
Aménagement côté salle de loisirs	
Proposition 1 : trottoir enherbé-conservation passage piéton	9 000.00 € TTC
Proposition 2 : trottoir revêtu en enduit- 2 passages piétons PMR	11 000.00 € TTC

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 2 voix pour 1 trottoir, 10 pour 2 trottoirs

DECIDE de retenir la proposition 2 : trottoir revêtu en enduit- 2 passages piétons PMR pour un montant de 11 000.00 € TTC

CHARGE Monsieur le Maire de déposer un dossier de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Maine-et-Loire pour l'aménagement de trottoirs côté halte équestre et côté salle de loisirs

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 06/03/2019
Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 07/03/2019
Et de la publication 07/03/2019


